



Courrier Arrivée le

14 NOV. 2017

Annecy, le 31 octobre 2017

Nos Références :
FL/CM/CMo/SDL/ML

Vos Références :
Courrier reçu le 21/08/2017

Dossier suivi par :
Séraphine DE LUCA ☎ 04 50 23 92 44
Muriel LAPERRIERE ☎ 04 50 23 92 33

Objet : Révision du PLU

Monsieur Nicolas DUPERRET
Mairie
En Mairie
97 route du Bé d'Lé
74160 PRESILLY

Monsieur Le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de révision de votre Plan Local d'Urbanisme à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, et nous vous en remercions.

❖ **En introduction de la compréhension de votre territoire et éventuellement pour compléter votre rapport de présentation :**

Nombre habitants en 2015 (Insee)	760
Croissance démographique	Reprise démographique depuis 2009. Forte croissance migratoire.
Indicateur de concentration emploi	23 emplois pour 100 actifs en 2014 (en baisse)
Actifs habitant et travaillant sur commune	8,5 % (en baisse : -5 points entre 2009-2014)
CSP de la population active	24% professions intermédiaires – Les cadres sont aussi bien représentés (13%)

La commune affiche un caractère rural et résidentiel. Plus de la moitié des actifs travaille en Suisse (chiffres en hausse).

En termes de foncier économique, la commune compte 1 zone d'activité intercommunale, la « Zone Artisanale Les Grands Prés ».

Dans l'armature urbaine du SCOT du Genevois, Présilly **est identifiée de nouveau pôle en développement. La commune n'accueille pas de commerces**. La première polarité commerciale se situe à Beaumont, secteur du Châble. Le SCOT prévoit une ZACo, une zone d'aménagement commercial complémentaire de bourg, sur ce secteur.

L'artisanat sur votre commune :

- 25 entreprises artisanales recensées au Répertoire de Métiers et de l'Artisanat 74
- 62% des entreprises du territoire sont artisanales (champ marchand non agricole)
- 1 entreprise artisanale sur 2 est du secteur du bâtiment

L'activité artisanale se développe sur votre territoire. Depuis 2010, le territoire a enregistré 17 immatriculations contre 10 radiations. Le taux de survie est bon.

	Presilly	CC GENEVOIS
Taux de survie des entreprises artisanales*	100 %	71%
Part des entreprises – de 3 ans d'ancienneté	48 %	44 %
Part des entreprises + de 10 ans d'ancienneté	38%	29 %
Part des chefs entreprises + de 55 ans	20 %	15 %

Entreprise créées il y a 3 ans

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-SAVOIE

28 avenue de France - BP 2015 - 74011 ANNECY CEDEX
Tél. : 04 50 23 92 22 - Fax : 04 50 23 92 84 - contact@cma-74.fr

www.cma-74.fr - @artisanat74

SIRET : 187420013 00026 - APE 9411 Z
Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

❖ Sur le PADD

Orientation 2 : Favoriser le développement économique dans le secteur des Grands Prés et permettre l'implantation de commerces de proximité.

Vous souhaitez développer le secteur des Grands Prés et du Mort en aménagements de nouvelles dessertes. La zone des Grands Prés est une ZAE d'intérêt communautaire.

Pour les commerces de proximité, vous évoquez deux pôles pouvant accueillir des commerces : le chef-lieu et le Châble.

Le développement de commerces sera, selon nous, très limité (éventuellement un petit multi-services) compte tenu de la taille de la commune, de l'évasion commerciale liée aux flux domicile-travail, et de la proximité d'une polarité commerciale au centre bourg du Châble-Beaumont.

❖ Sur les OAP

Pas de remarque.

❖ Sur le règlement :

	Vocation	autorise		Limite SP
		artisanat	commerces	
Ua	Urbaine habitat ancien	x	x	-
Ub	Urbaine, tissu récent	x	x	-
Ubx	Urbaine mixte	x	x	-
Ux	Urbaine, zone d'activité économique	x	x en lien avec une production artisanale	

Nous vous invitons à **limiter la taille des surfaces commerciales (maximum 300 m²) afin de privilégier des activités commerciales et de service de proximité conformément aux prescriptions du SCOT.**

En zone Ux, nous vous invitons à préciser que l'artisanat lié à du commerce de détail n'est pas autorisé. Les restrictions données en page 12 : « les commerces sont autorisés, si et seulement si, ils sont en lien avec une activité et de production artisanale » permettent à une boulangerie ou une boucherie de s'y installer par exemple.

En page 13, vous évoquez une zone Uc, est-ce une erreur ?

La question des déchets (annexes sanitaires)

Sauf erreur de notre part, vous n'évoquez à aucun moment la possibilité de création d'un site de dépôt pour les matériaux et déchets inertes du BTP. **Nous vous encourageons à mener une réflexion à l'échelle intercommunale à ce sujet**, d'autant plus que l'activité du Bâtiment est bien présente sur votre commune.

Considérant l'ensemble de ces éléments, **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées.**

Nous aimerions pouvoir disposer par la suite d'un exemplaire du rapport du Commissaire Enquêteur lors de la finalisation de votre projet. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués



Le Président,

Franck LOPEZ